

Rapporteur : M. MEDAN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2026

oOo

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
- EXERCICE 2025

oOo

RAPPORT

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes communaux, constitué par le vote du compte administratif présenté par le Maire, permet de déterminer le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement.

Ainsi, l'exercice 2025 fait apparaître pour la section de fonctionnement un excédent comptable de 7 736 621,35 €, et pour la section d'investissement un besoin de financement de 7 143 508,64€ après prise en compte du solde de ses restes à réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, soit 7 736 621,35 € de la manière suivante :

- Comblement du besoin de financement de la section d'investissement :

Excédents de fonctionnement capitalisés :	7 143 508,64 €
---	----------------

- Résultat reporté en section de fonctionnement : 593 112,71 €

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA
VILLE - EXERCICE 2025**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M57, prévoyant la procédure d'affectation du
résultat,

VU le compte administratif 2025 faisant apparaître un résultat positif en
section de fonctionnement et un solde négatif en section d'investissement, après prise en
compte des restes à réaliser de l'exercice,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : Décide d'affecter le résultat de la section de
fonctionnement au 31 décembre 2025 de 7 736 621,35 € de la manière suivante :

Excédents de fonctionnement capitalisés (c/1068 Recettes) : 7 143 508,64 €

Résultat de fonctionnement reporté (c/002 Recettes) : 593 112,71€

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire,